

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



MÉTROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

Lundi 21 octobre 2019

Visite des aménagements de voies réservées aux transports en commun sur l'A51

L'aménagement de Voies Réservées aux Transports en Commun (VRTC) sur les autoroutes est une solution à fort potentiel pour améliorer les performances des transports collectifs de la Métropole, en termes de fiabilité et de temps de parcours.

L'État et la Région avaient donc fait inscrire au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, un programme ambitieux de développement des VRTC sur le territoire métropolitain. Le CPER 2015-2020 consacre, en effet, 30 M€ à ce projet innovant, financé à parts égales (25%) par l'État, la Région, le Département et la Métropole.

Le déploiement du réseau de lignes LeCar+, du Réseau Express Métropolitain va donner le choix aux habitants de laisser leur voiture au parking pour prendre les transports en commun. Il est le projet structurant de la nouvelle feuille de route de la mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui repose en partie sur le développement de ces voies dédiées.

Entre 2013 et 2017, 6km de VRTC sur bande d'arrêt d'urgence (BAU) ont été aménagés sur l'axe Aix-Marseille, principalement sur l'A51 au niveau de Plan-de-Campagne et sur l'A7 à l'arrivée en gare Saint-Charles. Ces voies constituent environ un tiers des voies réservées aménagées en France sur autoroute.

Ces aménagements réservés aux transports en commun sur autoroute sont complexes à réaliser, car les surfaces disponibles sont réduites. Les études ont été menées par les services de l'État (par la DREAL et la DIRMED). Les premières réalisations ont été effectuées sur les secteurs les plus congestionnés en heure de pointe pour permettre des gains de temps de parcours et de régularité aux transports en commun.

Le bilan de ces expérimentations montre que la durée du parcours des usagers des bus est fiabilisée pendant les heures de pointe et lors des plus fortes congestions cela permet de gagner jusqu'à vingt minutes de trajet par rapport à un automobiliste. Par ailleurs, ces nouvelles voies n'ont pas d'impact négatif sur l'évolution de la congestion générale sur les autres voies de circulation et la sécurité routière reste préservée sur ces sections.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le développement d'aménagements réservés aux transports en commun sur autoroute s'est poursuivi en 2018/2019 avec :

- L'extension sud sur 1,8 km supplémentaire de la voie réservée au niveau de Plan-de-Campagne, qui porte l'aménagement sur cette zone (phase 1 réalisée en 2015 et phase 2 en 2017) à près de 5 km de voie réservée aux transports en commun. La mise en service de cette voie est effective depuis le 5 novembre 2018.
- La réalisation d'une Voie Réservée aux Transports en Commun à l'entrée sud d'Aix-en-Provence sur 2 km (sur A51 et A516). La mise en service de cette voie a été effectuée en mai 2019.

Programme des futurs aménagements :

Sur la base d'études d'opportunité finalisées fin 2018 sur les trois corridors autoroutiers métropolitains (Aix-en-Provence / Marseille, Aubagne / Marseille, Vitrolles / Marseille), un programme d'aménagements est prévu à hauteur des 30M€ programmés dans le CPER.

- Les prochains travaux viseront en particulier à traiter la terminaison A7 entre la rocade L2 et Saint-Charles, l'A7 au niveau du convergent A7/A51, l'A51 en amont de Plan-de-Campagne. Ces projets font l'objet d'une convention d'études et de travaux, signée ce lundi 21 octobre pour un montant d'environ 6 M€.
- Une autre convention financière de 17 M€ est également signée ce lundi 21 octobre. Elle permettra de financer des aménagements complémentaires sur l'A51 (sens vers Aix-en-Provence), sur l'A7 (dans les deux sens) et sur l'A50 (dans les deux sens). Le corridor Aubagne-Marseille pourrait, sur sa section centrale, se prêter à une expérimentation de voies réservées aux transports en commun et au covoiturage.